

Table des matières

Introduction

CHAPITRE I. Les principes fondamentaux du consentement	3
A. Le droit à l'autodétermination	3
B. Le droit à l'inviolabilité	8
CHAPITRE II. La notion du consentement éclairé	11
A. L'information du patient et du sujet	12
1. L'obligation d'informer le patient et le sujet en vue d'obtenir un consentement éclairé	12
2. L'obligation d'informer le patient sur le contenu de son dossier médical ou sur les résultats d'une expérience	28
B. L'obtention du consentement du patient et du sujet de recherche	30
1. Le but du consentement	30
2. Doit-on définir le consentement?	37
3. Le consentement est-il possible?	41
4. Le consentement est-il toujours nécessaire?	42
5. Le consentement est-il suffisant?	47
6. Le consentement doit-il se présenter sous une forme particulière?	49
C. Le caractère volontaire et les vices du consentement du patient et du sujet	50
1. La coercition et la contrainte	53
2. L'erreur et la tromperie	59
D. Les rapports entre le consentement éclairé et la vie privée	65

CHAPITRE III. L'influence de l'incapacité du patient ou du sujet de recherche médicale sur le consentement dans la relation médecin-patient et sur les principes fondamentaux de l'autonomie, de l'inviolabilité et de la vie privée	75
A. Le consentement tel qu'il s'applique au mourant, à l'incurable ou à la personne décédée en tant que patients ou sujets de recherche médicale	77
B. Le consentement et les enfants en tant que patients ou sujets de recherche médicale	79
1. Le consentement au traitement et à la recherche thérapeutique	80
2. Le consentement à la recherche non thérapeutique	84
3. Les enfants pris en charge par une institution	94
4. Le consentement de l'État et son refus de reconnaître un consentement relatif à une intervention médicale sur un enfant	95
C. Le consentement et les foetus en tant que patients ou sujets de recherche médicale	96
D. Le consentement et les handicapés mentaux en tant que patients ou sujets de recherche médicale	101
E. Le consentement et les détenus en tant que patients ou sujets de recherche médicale	108
CHAPITRE IV. Le consentement à l'acte médical et le droit criminel	119
CONCLUSION	127
RENVOIS	133